

BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Courriel :

J'adhère à la FNAF/PE :

60,00 € (cotisation FNAF/PE 21 € + cotisation protection juridique professionnelle 39 €)

Les cotisations doivent parvenir à la FNAF/PE au plus tard le **10 janvier** de chaque année en ce qui concerne les renouvellements.

- ⇒ Merci d'établir un seul chèque à l'ordre de la FNAF/PE
Ou de régler votre cotisation par virement bancaire (Rib à demander à la trésorière si besoin).
- ⇒ Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les couples, chaque professionnel bénéficiant d'un contrat de travail spécifique.

Merci d'établir un **bulletin d'adhésion pour chaque conjoint**, le règlement peut se faire par 1 seul chèque du montant des 2 cotisations ou en 1 seul virement pour les 2 cotisations. Dans ce cas, merci de préciser que vous êtes un couple.

Fait à le :

Signature :

Ce document, accompagné soit du chèque établi à l'ordre de la FNAF/PE soit du justificatif du virement bancaire (RIB sur demande), est à renvoyer à la trésorière aux coordonnées suivantes :

📍 **Madame Patricia BENOIT, 28 Route de la Tête des Prés, Le Paradis, 16430 BALZAC**

☎ 06 80 89 52 96

✉ patricia.benoit@fnaf.info